

CHARTRE DEONTOLOGIQUE

Charte déontologique des designers, des Arts appliqués et du domaine de la construction pour l'obtention du Label de compétence.

- La charte déontologique Swiss Design Center est l'expression d'un système de valeur auquel l'Ecole adhère et forme ses étudiants.

**- Le niveau est défini par le cursus qui s'inscrit dans l'harmonisation européenne dite :
3-5-8 (Bachelor - Master – Doctorat)**

- Le niveau certification est aussi soumis à la charte déontologique

- Le Label est garant du respect des critères conceptuels qui sont : Les matériaux, la fonctionnalité et l'esthétique.

Pour satisfaire aux exigences de la profession, aux exigences réglementaires et internationales, les diplômes et les certificats sont accrédités par le système de qualité pour le design SDC, déposé auprès de l'institut de la propriété intellectuelle de Berne.

La charte a pour but de marquer un "territoire", de constituer une référence, de créer une émulation, de contribuer ainsi à promouvoir et à faire progresser nos métiers vers des comportements communs, vers un idéal.

De ce fait elle est un outil majeur pour le développement de la qualité des designers, des arts appliqués et du domaine de la construction, pour la recherche d'une plus grande efficacité auprès des industries, des entreprises et des collectivités.

Le Swiss Design Center, considère la présente charte déontologique comme un outil de développement de la compétence et la qualité de ces métiers.

La charte déontologique énonce les critères de professionnalisme que défend le Swiss Design Center.

Elle est fondatrice des rapports entre ses adhérents. Elle n'a pas de valeur contractuelle vis-à-vis des clients et partenaires des designers et clients du domaine de la construction.

La charte est défini par :

I. Professionnalisme

Adopter une conduite responsable de façon à préserver la réputation et valoriser l'image de la profession. N'accepter que les missions qui relèvent de son champ de compétence et de connaissances.

II. Qualifications

L'école Swiss Design Center est la seule habilitée à certifier les formations.

Toute personne diplômée et/ou certifiée se doit de maîtriser les connaissances fondamentales de son domaine d'intervention et/ou d'expertise. Il doit maintenir ses compétences à jour et en harmonie avec les missions acceptées.

III. Confidentialité

Appliquer la règle absolue du secret professionnel dans le cadre de ses missions, c'est-à-dire ne pas utiliser ni divulguer les informations et résultats des travaux portés à sa connaissance, sans l'autorisation préalable du client.

IV. Respect du client

Exécuter les missions avec l'implication que le client est en droit d'attendre. Refuser d'intervenir sur des missions pouvant créer des situations conflictuelles.

V. Contrat

S'entendre avec le client sur l'objectif, la méthodologie, les moyens mis en œuvre, les coûts, la rémunération, la durée, et définir les limites de garantie et d'assurances.

Prévoir les modalités d'interruption de la mission par les 2 partis.

VI. Respect des lois

Connaître, respecter les lois et règlements en vigueur s'appliquant à nos professions.

VII. Rapport

Respecter et faire connaître les principes de la présente charte déontologique.

Ne pas agir au nom du Swiss Design Center à des fins commerciales personnelles.

Toutes éventuelles remarques ayant trait au respect de la présente charte peuvent être adressées à l'association, qui le transmet au comité.